



## **MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2015**

L'an deux mil quinze, et le vingt-neuf janvier à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAUVOT Vincent, maire.

**Présents: AMAR E – CHAPUIS MC – CHARLOT M — MARTIN S – MOMBEL C – PASDELOUP S- MIGNOT P**

**Procuration: GIRARD D**

**Excusé: MOREAU A**

#### **CONCESSIONS CIMETIERES 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des concessions de cimetière pour 2015 comme suit :

- |                        |      |
|------------------------|------|
| - Concession de 30 ans | 100€ |
| - Concession de 50 ans | 150€ |
| - Concession de 99 ans | 250€ |

#### **COMMISSION COMMUNALE « CIMETIERE »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place une commission communale « cimetière ».

Après appel à candidature, les membres désignés sont :

- Marie-Christine CHAPUIS
- Serge MARTIN
- Christian MOMBEL
- Martine CHARLOT

#### **LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE SAINT ANTOINE 1<sup>ER</sup> ETAGE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en location en l'état le logement situé au 1 rue saint Antoine, au 1<sup>er</sup> étage, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour un loyer mensuel hors charge de 300€.

**26 route de Dijon, 21450 SAINT MARC SUR SEINE**

**Tel : 03 80 93 26 78    mail : [mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr)**

## **CONVENTION RELATIVE AU REGLEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES DUES AUX AGENTS DU SIVOS DE VAL DE SEINE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir une convention relative au règlement des indemnités journalières dues aux agents du SIVOS de Val de Seine avec les communes d'Aisey sur seine – Bellenod sur Seine – Brémur et Vaurois – Busseaut – Chemin d'Aisey – Magny Lambert – Nod sur Seine – Origny sur Seine – Semond (communes membres du SIVOS de Val de Seine).

Il est convenu que la commune de Saint Marc sur Seine :

- Prendra en charge mensuellement les règlements des indemnités journalières dues aux agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'à la fin de leurs indemnisations
- Refacturera semestriellement aux 9 autres communes au prorata du nombre d'habitants selon l'INSEE au 01/01/2014

Les frais de secrétariat seront entièrement supportés par la commune de Saint Marc sur Seine.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

### **DIVERS**

Le maire donne lecture du courrier du Président du SIVU concernant les modalités de location du nouveau local (au RDC anciennement école maternelle).

Le conseil municipal donne l'autorisation à Mr MASSON de poser une barrière démontable devant la porte de leur maison afin d'assurer la sécurité des enfants

Le Maire,

Vincent CHAUVOT